

Glanerie... de murmures



Des glaneuses (Musée d'Orsay) – Jean-François Millet (1857)

D'ici, de là, d'ailleurs...

Semaine 43- 25/10/2016

Régis Debray. France culture. 12 juillet 2016

« Que faut-il entendre par sacré ? »

5

Mais enfin, l'opposition de l'ouvert et du clos, elle se retrouve au propre et au figuré dans tous les mots fondamentaux du religieux, dans le paradis. La paradis ça veut dire, un jardin fermé, c'est un mot perse à l'origine, il se retrouve dans le « harām » arabe, et « herem » hébreux ; « kadosh » aussi, en hébreux c'est lié à l'idée de couper, et le verbe séparer, a, dans la Bible une connotation rituelle, sacrale, à la fois juridique et politique. Et d'ailleurs chez nous « l'amour sacré de la patrie », c'est-à-dire, la sacralisation de l'hexagone, elle a commencé chez nous vers le 17^{ème}, 18^{ème} siècle, avec l'instauration en lieu et place d'une marqueterie de possessions imbriquées l'une dans l'autre, de frontières en lignes continues. Parce que la France n'a pas toujours eu des frontières continues. Donc, premier signe de reconnaissance, un périmètre. Un périmètre bien reconnaissable, double, si le terrain s'y prête, d'un dénivelé, d'un parvis, ou d'une palissade. Mais, le sacré ça peut travailler à l'économie. Il y a des enceintes économes, comme une rangée de pierres sèches qui suffisent en plein désert au bédouin pour faire une mosquée, où faire ses prières lorsqu'il aligne des petites pierres pour créer un espace clos avec une petite ouverture en guise de porte, et une fausse niche en guise de « mihrab » pour orienter la prière vers la Mecque.

D'ailleurs cet immémorial est l'auteur du genre grec dans la religion. Louis Gernet a noté (je cite) qu' « *il est de la nature des lieux sacrés qu'ils soient limités* ». Quand ils sont le siège d'un culte organisé, ils sont entourés d'un mur, ou d'une ligne de borne. Nous n'avons plus de génie, ni de religion, nous n'avons plus le culte des morts. Nos cimetières, tout sécularisés qu'ils soient, ils restent ceints d'un mur. Et à l'intérieur d'un cimetière, casse-croûte et jeu de balle, sont interdits.

Nous ne croyons plus en la justice divine, et nous avons déposé le crucifix accroché aux murs des salles d'audience, mais le prétoire, reste un lieu sacralisé. Regardez comme il est configuré : la barre à témoin, on ne peut aller au-delà – le gradin devant le tribunal – la porte capitonnée – et bien sûr l'interdiction de boire et de manger dans une salle d'audience.

Vous savez, on rentre plus facilement en short et en sandalettes dans Notre Dame de Paris, qu'au Palais de justice, où le contrôle sur la tenue est beaucoup plus sévère. D'ailleurs je vous rappelle qu'à l'entrée des magistrats, l'assemblée se lève obligatoirement en signe de respect. Un signe de respect que les officiants d'une messe n'obtiennent pas toujours à l'intérieur d'une cathédrale. Vous voyez, le sacré civil, il est parfois plus exigeant que le sacré des confessionnels. Ce qui nous reste de tenue, ils nous l'imposent, mais il faut toujours changer de tenue. Quand on rentre dans un espace sacré, il faut enlever ses sandales, comme Dieu l'a

ordonné à Moïse sur le Mont Horeb, il faut mettre ou enlever un couvre tête, accélérer ou ralentir le pas, baisser la voix, l'élever, bref ! de toute façon il faut s'affubler et se comporter autrement que dans la vie courante.

Par où se voit la visée première d'un acte de sacralisation ? C'est le développement durable : surmonter le chaos, conjurer le terrain vague, maîtriser l'informe et l'infini, c'est-à-dire, isoler, délimiter, bref ! servir d'anti destin. Pourquoi faire ? Pour freiner la dégradation, prévenir la dispersion. En ce sens, le sacré c'est pas du luxe, c'est une bouée de sauvetage, c'est une façon de me mettre hors eau, pour ne pas disparaître avant l'heure, ou plutôt, pour ne pas couper les amarres avec ce qui me tient à flots. Le sacré c'est ce qui rattache à un passé et qui me fait la promesse d'un avenir, c'est d'ailleurs pourquoi, quand une société sent une fragilité, un début de démembrement, de déliquescence, un risque d'abandon, son premier réflexe, c'est de se sacraliser, c'est de consacrer, pour consolider, réaffirmer, affermir.

Alors, en regard de la laïcité, on n'a pas de sacré. Oui ! mais on vote une loi, par exemple, assortie de sanctions en cas de non respect. L'hymne national en 2001 a été sifflé dans le stade de France au cours d'un match France/Algérie, le drapeau est piétiné, eh bien, en 2003 s'ajoute une nouvelle disposition dans le code pénal : article 433 – 5 – 1. Article punissant de 7500 € d'amende l'outrage public fait à l'hymne national et au drapeau tricolore, au cours, (je cite) « d'une manifestation organisée et réglementée par les autorités publiques ». Donc le champ d'application de cette loi est limité à l'espace public, car telle est bien la fonction et la visée du sacré, c'est la cohésion d'un collectif.

Je peux, en revanche, siffler la Marseillaise chez moi, je peux entonner son interprétation sur un mode reggae. Je peux peindre les trois couleurs sur mon paillason, éventuellement d'ailleurs sur mon papier hygiénique. Je peux insulter le chef de l'État, c'est pas un délit, hein ? Je n'aurai pas d'amende. Pourquoi ? Parce que c'est à domicile ; pas vu, pas pris. Pourquoi ? Parce que cela ne touche pas à l'ordre public, ni à l'âme de la Nation.

Alors le seul problème, le vrai problème qui reste à trancher, et à trancher, je précise, par les tribunaux civils, seulement par eux, parce que nous sommes laïcs, c'est de savoir où faire passer la frontière entre, disons, du culturel licite, façon Serge Gainsbourg, « Aux armes, etc. » et du politique ou non confessionnel illicite. Cette frontière, c'est seulement au magistrat de la déterminer, et pas au religieux, bien sûr !

Mais l'acte de délimiter, ça lie curieusement le politique au religieux. Vous savez quelle était la première fonction dans la Rome antique du « rex » latin ? c'était le « revers fides » c'est-à-dire de tracer la frontière, signaler où les choses commencent et où elles finissent. Et le dieu, dont le petit buste borne un champ d'olivier, s'appelle « Terminus » est un dieu ou un demi dieu, et les murs et les portes de la ville sont dits « res sanctae », et ils sont sacrés ; par transfert si vous voulez, ou ricochet, parce qu'ils marquent une discontinuité.

Le sacré ça fait frontière, et la frontière ça fait du sacré, d'ailleurs en grec ancien, instituer une divinité ça veut dire border un dieu. « *Soyez sains d'esprits* » dit le Lévitique aux hébreux, traduction : « *écarter-vous, ne vous assimilez pas ; ne mélangez pas la laine d'origine animale, avec le lin d'origine végétale* » (Deutéronome XXII – XI). « *Ne mélangez pas lait avec la viande* » (Exode. XXIII – IXX), et ne vous mélangez pas à vous – mêmes avec le goïms. Ce qui vaut pour les textiles et les aliments, ça vaut pour l'humain, comme pour le territoire. Israël doit rester déparé des autres Nations, et son territoire a été proclamé « propriété inaliénable du peuple juif ».

(A SUIVRE)

(Remerciements pour la transcription de ces conférences à G-L. P.
Toute erreur ou omission n'engage que le rédacteur)